



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

DIRECTION SANTE SECURITE

Affaire suivie par : Mme DURNEY Muriel
04 65 20 00 17
m.durney@cdg84.fr

Circulaire n°24 - 25

Objet : Réunion de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une réunion de la F3SCT du CDG84 se tiendra le :

Jeudi 30 mai 2024 à 9 heures

au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse

Les dossiers de saisine doivent être déposés sur la plateforme AGIRHE.

La **date butoir** de réception des dossiers de saisine est fixée au

07 mai 2024

Peu de collectivités saisissent cette instance, pourtant nombreuses d'entre elles mettent en œuvre leur politique de prévention au quotidien, il est important et même quelques fois obligatoire d'obtenir l'avis de la F3SCT.

C'est le lieu également où un dialogue social constructif permet de travailler des dossiers liés aux conditions de travail des agents

Cette consultation a son importance en cas de contentieux.

Pour rappel, vous trouverez donc ci-après les cas de saisines pour avis ou pour information

Les saisines pour avis

D'une manière générale, la F3SCT est consultée sur les questions relatives :

- à la protection de la santé physique et mentale,
- à l'hygiène,

- à la sécurité des agents dans leur travail,
- à l'organisation du travail, au télétravail,
- aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques,
- à l'amélioration des conditions de travail.

La F3SCT donne un avis sur des documents et projets qui concernent l'ensemble des agents de la collectivité:

- **Sur des règlements et des consignes que l'autorité territoriale envisage d'adopter en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (règlements HS, règlements gestion des addictions ...)**
- **Sur l'élaboration et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels**
- Sur des projets d'aménagement importants et la mise en œuvre de mesures collectives prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés de service, des travailleurs handicapés et des mesures d'ordre général prises par la collectivité pour favoriser le reclassement.

Les saisines pour information

La F3SCT est informée :

- **Des plans d'action proposés par les collectivités suite aux observations des ACFI.**
- Du rapport annuel établi par le médecin du travail .

Le Pôle Prévention des Risques du Centre de Gestion de Vaucluse est à votre disposition pour vous accompagner.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

